



**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**  
Liberté – Egalité – Fraternité

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

<b>Numero</b>	<b>OBJET</b>	<b>Vote</b>
<b>N°.2024.07</b>	<b>Election du président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.008</b>	<b>Etat annuel des indemnités brutes perçues pour l'année 2023 par les élus siégeant au Conseil municipal</b>	<b>LE CONSEIL PREND ACTE</b>
<b>N°.2024.009</b>	<b>Révision de l'attribution de compensation</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.0010</b>	<b>Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune de Fosses</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.011</b>	<b>Approbation du compte de gestion 2023 du comptable de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.012</b>	<b>Approbation du compte administratif 2023 de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.013</b>	<b>Affectation des résultats 2023 au BP 2024</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.014</b>	<b>Vote des taux d'imposition 2024</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.015</b>	<b>Vote du budget primitif 2024</b>	<b>23 POUR 4 ABSTENTIONS</b>
<b>N°.2024.016</b>	<b>Subvention 2024 au bénéfice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Fosses et avenant financier n°1</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.017</b>	<b>Subvention 2024 au Comité des oeuvres sociales (COS) de la ville et avenant financier n°1</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>

N°.2024.018	Subvention 2024 à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien et signature de la convention pluriannuelle 2024-2026	23 POUR 4 ABSTENTIONS
N°.2024.019	Nouvelles grilles tarifaires des services à la population	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2024.020	Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion en flux entre la ville et les bailleurs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2024.021	Acquisition d'une licence IV	26 POUR 1 ABSTENTION
N°.2024.022	Instauration d'astreintes administratives en matière d'urbanisme	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2024.023	Tableau des effectifs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

Fosses, le 28/03/2024

La maire,

Jacqueline HAESINGER



Liste affichée le : **29 MARS 2024**

Sur le site de la commune

**DELIBERATION N°.2024.007**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS : GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-14 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant la candidature de Hubert EMMANUEL EMILE ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ELIT Hubert EMMANUEL EMILE** pour exercer les fonctions de président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 de la commune.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202408-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **04 AVR. 2024**

Publié le : **04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.008**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 2 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES BRUTES PERÇUES POUR L'ANNEE 2023 PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité ;

Vu le présent rapport ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'état annuel des indemnités brutes perçues pour l'année 2023 par les élus siégeant au conseil municipal, présenté sous forme de tableau récapitulatif par ordre alphabétique :



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL2024009-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 04 AVR. 2024

Publié le : 04 AVR. 2024

La Maire, Jacqueline HAESINGER

## DELIBERATION N°.2024.009

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N° 3 : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLETC du 14 avril 2022,

Vu la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

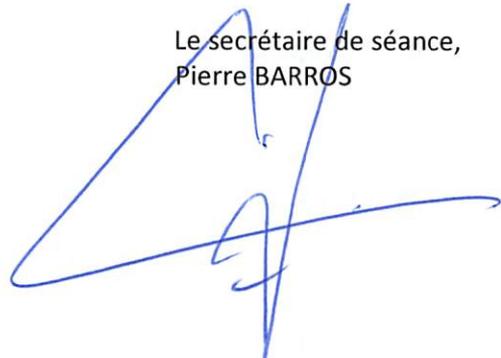
Nom de l'élu	Fonctions	Montant brut annuel 2023 de l'indemnité
BARROS Pierre	Maire Président du SIFOMA Président du PIR Vice-président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	48 278,47 €
BOURGUIGNON Cindy	Conseillère municipale déléguée	4 136,82 €
DUFUMIER Dominique	Maire-adjoint	8 760,30 €
ETHODET NKAKE Blaise Hervé	Maire-adjoint	8 760,30 €
HAESINGER Jacqueline	Maire-adjointe / Maire Conseillère communautaire	12 080,10 €
LEBER Florence	Maire-adjointe	8 760,30 €
LOLO Lauren	Conseillère municipale déléguée	4 136,82 €
LUCAS Christophe	Conseiller municipal	625,14 €
MAILLE Jean-Marie Léon	Maire-adjoint	7 436,47 €
MULLER Patrick	Maire-adjoint	8 760,30 €
NUNG Michel	Conseiller délégué Vice-Président du SIRESCO	13 237,86 €
QUIQUEMPOIS Gildas	Président du PIR Maire-Adjoint Conseiller délégué	5 031,16 €
SERRE Léonor	Maire-adjointe	8 760,30 €
SOLITUDE Jeanick	Maire-adjointe	8 760,30 €

Le conseil prend acte.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



- DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202410-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le :

Publié le : **04 AVR. 2024**  
**04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.010**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°4 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DE LA COMMUNE DE FOSSES**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-12, L 2131-1 et L 2131-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 22 novembre 2023 approuvant la mise en place de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la Commune qui

se dote d'un tel document et qu'il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée ;

Considérant que le passage à la nomenclature M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 impose la rédaction d'un règlement budgétaire et financier qui doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires et qu'il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant que ce règlement fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement ;

Considérant que ce règlement budgétaire et financier comporte 5 parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- La fonction financière au sein de la collectivité
- Le budget
- L'exécution budgétaire
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Considérant que le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires ;

#### Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

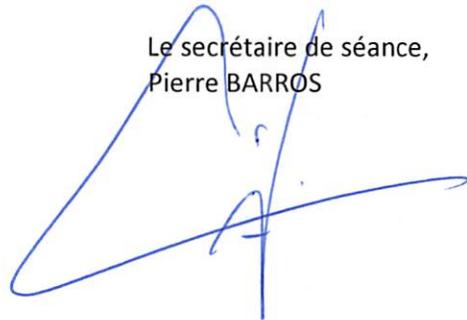
**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fosses (Mairie de Fosses) with the number 95470. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Barros', written over the text of the secretary's name.



**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202411-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.011**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer ses écritures ;

Considérant le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte de gestion et représentant les recettes et les dépenses concernant ledit exercice et pendant le premier mois de l'année 2024 ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle de la journée complémentaire ;  
Considérant l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Considérant la comptabilité des valeurs inactives ;  
Considérant que toutes ces dépenses et recettes sont justifiées ;

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni d'observations, ni réserves de sa part ;
- **ARRETE** le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

BUDGET VILLE DE FOSSES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	-757 103.05 €	0,00 €	537 045.25 €	- 220 057.80 €
Fonctionnement	5 431 166.97 €	1 265 296.09 €	1 906 865.86 €	6 072 736.74 €
TOTAL	4 674 063.92 €	1 265 296.09 €	2 443 911.11 €	5 852 678.94 €

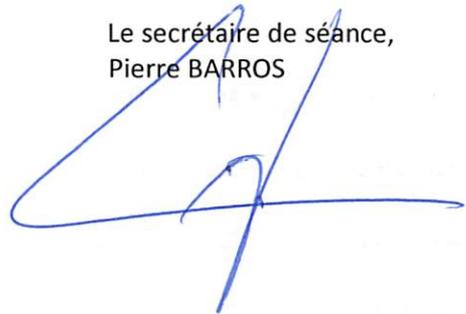
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fosses is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOSSES' at the top, a central emblem, and the number '95479' at the bottom.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A large, stylized blue ink signature of Pierre Barros.

(Annexe page 21 et 22 du CDG)



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
Liberté – Egalité – Fraternité

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

<b>Numero</b>	<b>OBJET</b>	<b>Vote</b>
<b>N°.2024.07</b>	<b>Election du président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.008</b>	<b>Etat annuel des indemnités brutes perçues pour l'année 2023 par les élus siégeant au Conseil municipal</b>	<b>LE CONSEIL PREND ACTE</b>
<b>N°.2024.009</b>	<b>Révision de l'attribution de compensation</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.0010</b>	<b>Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune de Fosses</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.011</b>	<b>Approbation du compte de gestion 2023 du comptable de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.012</b>	<b>Approbation du compte administratif 2023 de la commune</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.013</b>	<b>Affectation des résultats 2023 au BP 2024</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.014</b>	<b>Vote des taux d'imposition 2024</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.015</b>	<b>Vote du budget primitif 2024</b>	<b>23 POUR 4 ABSTENTIONS</b>
<b>N°.2024.016</b>	<b>Subvention 2024 au bénéfice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Fosses et avenant financier n°1</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>
<b>N°.2024.017</b>	<b>Subvention 2024 au Comité des oeuvres sociales (COS) de la ville et avenant financier n°1</b>	<b>LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.</b>

**DELIBERATION N°.2024.007**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS : GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

**QUESTION N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-14 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant la candidature de Hubert EMMANUEL EMILE ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ELIT Hubert EMMANUEL EMILE** pour exercer les fonctions de président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 de la commune.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202408-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **04 AVR. 2024**

Publié le : **04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.008**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 2 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES BRUTES PERÇUES POUR L'ANNEE 2023 PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité ;

Vu le présent rapport ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'état annuel des indemnités brutes perçues pour l'année 2023 par les élus siégeant au conseil municipal, présenté sous forme de tableau récapitulatif par ordre alphabétique :

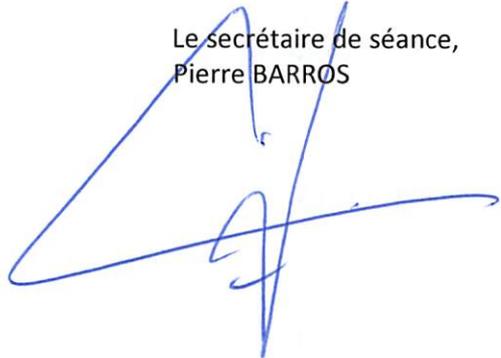
Nom de l'élu	Fonctions	Montant brut annuel 2023 de l'indemnité
BARROS Pierre	Maire Président du SIFOMA Président du PIR Vice-président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	48 278,47 €
BOURGUIGNON Cindy	Conseillère municipale déléguée	4 136,82 €
DUFUMIER Dominique	Maire-adjoint	8 760,30 €
ETHODET NKAKE Blaise Hervé	Maire-adjoint	8 760,30 €
HAESINGER Jacqueline	Maire-adjointe / Maire Conseillère communautaire	12 080,10 €
LEBER Florence	Maire-adjointe	8 760,30 €
LOLO Lauren	Conseillère municipale déléguée	4 136,82 €
LUCAS Christophe	Conseiller municipal	625,14 €
MAILLE Jean-Marie Léon	Maire-adjoint	7 436,47 €
MULLER Patrick	Maire-adjoint	8 760,30 €
NUNG Michel	Conseiller délégué Vice-Président du SIRESCO	13 237,86 €
QUIQUEMPOIS Gildas	Président du PIR Maire-Adjoint Conseiller délégué	5 031,16 €
SERRE Léonor	Maire-adjointe	8 760,30 €
SOLITUDE Jeanick	Maire-adjointe	8 760,30 €

Le conseil prend acte.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL2024009-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 04 AVR. 2024

Publié le : 04 AVR. 2024

La Maire, Jacqueline HAESINGER

## DELIBERATION N°.2024.009

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N° 3 : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLETC du 14 avril 2022,

Vu la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

- DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202410-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le :

Publié le : **04 AVR. 2024**  
**04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.010**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°4 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DE LA COMMUNE DE FOSSES**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-12, L 2131-1 et L 2131-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 22 novembre 2023 approuvant la mise en place de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la Commune qui

se dote d'un tel document et qu'il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée ;

Considérant que le passage à la nomenclature M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 impose la rédaction d'un règlement budgétaire et financier qui doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires et qu'il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant que ce règlement fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement ;

Considérant que ce règlement budgétaire et financier comporte 5 parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- La fonction financière au sein de la collectivité
- Le budget
- L'exécution budgétaire
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Considérant que le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires ;

#### Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le règlement budgétaire et financier tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fos (Mairie de Fos) is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOS' and the number '95470'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A handwritten signature in blue ink is written over the text.



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202411-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.011**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer ses écritures ;

Considérant le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte de gestion et représentant les recettes et les dépenses concernant ledit exercice et pendant le premier mois de l'année 2024 ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle de la journée complémentaire ;  
Considérant l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Considérant la comptabilité des valeurs inactives ;  
Considérant que toutes ces dépenses et recettes sont justifiées ;

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni d'observations, ni réserves de sa part ;
- **ARRETE** le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

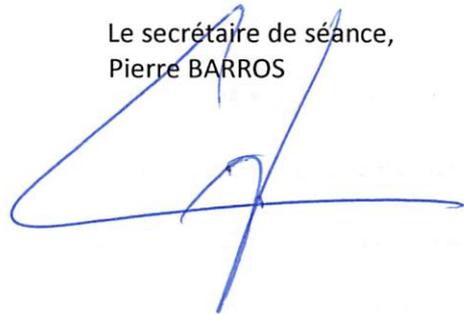
BUDGET VILLE DE FOSSES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	-757 103.05 €	0,00 €	537 045.25 €	- 220 057.80 €
Fonctionnement	5 431 166.97 €	1 265 296.09 €	1 906 865.86 €	6 072 736.74 €
TOTAL	4 674 063.92 €	1 265 296.09 €	2 443 911.11 €	5 852 678.94 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



(Annexe page 21 et 22 du CDG)



**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202412-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.012**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 du receveur ;

Vu le compte administratif 2023 présenté ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

En fonctionnement :

- Au titre de la clôture de l'année 2022, le résultat était de 5 431 166.97 € dont 1 265 296.09 € ont été affectés à l'investissement 2023, produisant un résultat excédentaire de 4 165 870.88 €.
- Au titre de l'année 2023, le résultat est de 1 906 865.86 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2022 de 6 072 736.74 €

En investissement :

- Au titre de la clôture 2022, le résultat était de – 757 103.05 €
- Au titre de l'année 2023, le résultat est de 537 045.25 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2022 de – 220 057.80 €
- Le solde des restes à réaliser de 2023 d'un montant de – 18 215.98 €, produit un résultat déficitaire de – 238 273.78 €

Le Président s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2023,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - En dépenses d'investissement : 3 133 426.61 €
  - En recettes d'investissement : 3 115 210.63 €➤ Soit un solde de – 18 215.98€
- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2023 tels que résumés ci-dessous :
  - Un excédent de fonctionnement de : 6 072 736.74 €
  - Un déficit d'investissement de - 220 057.80 €➤ Soit un résultat total de : 5 852 678.94 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

(Annexe : maquette CA)



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202413-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.013**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°7 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BP 2024**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.23-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que l'excédent global de financement de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 6 072 736.74 € ;

Considérant que le déficit global de financement de la section investissement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à la somme de - 238 273.78 € ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2023 + excédent reporté 2022 :	6 072 736.74 €
b/ Déficit d'investissement cumulé 2023 :	- 220 057.80 €
c/ Solde des restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :	- 18 215.98 €

d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement  
de l'investissement (b + c) :  
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :

238 273.78 €  
5 834 462.96 €

**Après en avoir délibéré,**

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement) pour un montant de **5 834 462.96 €**.
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement capitalisé 2023 (recettes d'investissement) au compte 1068 intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **238 273.78 €**.
- **DIT** que le solde du résultat d'investissement 2023 est inscrit au compte 001 intitulé « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) pour un montant de **220 057.80 €**.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



**DELIBERATION N°.2024.014**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS : GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°8 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies ;

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2024.

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer les taux de taxe ainsi qu'il suit :

**TH : 19,12 %**

**TFB : 44,84 %**

**TFPNB : 122,94 %**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,

Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,

Pierre BARROS





**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202415-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.015**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :** GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis des commissions finances du 17 janvier et du 06 mars 2024;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 31 janvier 2024 ;

Vu l'affectation des résultats 2023 au budget 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2024 annexé à la présente délibération ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2024 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	19 744 046,06 €
Investissement	10 605 028,97 €
<b>Total</b>	<b>30 349 075,03 €</b>

**23 voix POUR**

**4 ABSTENTIONS** : DAVID FELICIE (PAR POUVOIR), DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU, GABRIEL NGOMA

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202416-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.016**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :** GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°10 - SUBVENTION 2024 AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE FOSSES ET AVENANT FINANCIER N°1**

**RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Considérant que le versement de la subvention annuelle de la ville au bénéfice du budget de fonctionnement du CCAS nécessite de délibérer sur l'attribution de cette subvention ;

Considérant que dans un souci de transparence sur le coût de fonctionnement du CCAS, les frais de personnel de la ville qui œuvrent pour le CCAS ont lieu d'y être rattachés ;

Considérant que le budget de la ville comprend une ligne de dépenses de 165 000 € au compte 657363 – Subventions de fonctionnement versées aux CCAS ;

Considérant que la ville facturera un coût de 128 100 € correspondant aux charges de personnel, dont la recette est inscrite au budget 2024 et 21 000 € de secours et aides, 10 900 € d'aide au fonctionnement de l'épicerie sociale, 5 000 € d'aide exceptionnelle au fonctionnement ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2023-2024 ;  
Considérant le projet d'avenant à la convention présenté ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** pour l'année 2024, une subvention de 165 000 € au bénéfice du Centre Communal d'action sociale de Fosses ;
- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2024 ;
- **D'AUTORISER** la Maire à signer cet avenant ;
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202417-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.017**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°11 - SUBVENTION 2024 AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE ET AVENANT FINANCIER N°1**

**RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2023 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la commune de Fosses pour la période 2023-2025 ;

Considérant les termes de l'avenant financier n°1 à la convention pluriannuelle 2023 – 2025 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice du COS au titre de l'année 2024 est fixé à 46 000 € ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder au COS pour l'année 2024, une subvention de 46 000 € ;

- **DECIDE** d'approuver les termes de l'avenant financier n°1 à la convention pluriannuelle 2023 - 2025 et d'autoriser la Maire à le signer ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202418-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.018**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°12 - SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN ET SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026**

**RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2024 ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, au titre de l'année 2024 est de 275 000 € en fonctionnement et de 12 000 € en investissement ;

Considérant que la convention pluriannuelle précédemment adoptée pour la période 2021-2023 est arrivée à son terme ;

Considérant les termes de la nouvelle convention 2024-2026 proposée par la commune à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'APPROUVER le montant de la subvention accordée à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien par la ville de Fosses pour l'année 2024, soit 275 000 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement et d'autoriser son versement.
- D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle 2024-2026 entre l'Espace Germinal, Scènes de l'est Valdoisien et la ville de Fosses et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

23 voix POUR

4 ABSTENTIONS : DAVID FELICIE (PAR POUVOIR), DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU, GABRIEL NGOMA

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, representing Pierre Barros, the secretary of the meeting.



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202419-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

## DELIBERATION N° .2024.019

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N°13 - NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES DES SERVICES A LA POPULATION**

**RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville de Fosses propose diverses prestations payantes à l'endroit des services à la population que sont les services péri et extrascolaires, le centre social, le foyer bouquet d'automne, l'Ecole de Musique et de Danse, le service jeunesse, et pour des manifestations locales comme la brocante et le marché de Noël ;

Considérant que l'évolution des tarifs exercés par la collectivité est adossée au principe d'une augmentation de 2 % par an pour suivre l'évolution du coût de la vie ;

Considérant le souhait de la municipalité de ne pas appliquer ce principe pour le service jeunesse et le marché de Noël ;

Considérant qu'en conséquences, les tarifs applicables pour les différents services se présentent comme suit :

**Services péri et extrascolaires**

Quotient familial	Restauration scolaire		Centre de Loisirs		Etudes*	Garderie	
	Cantine	Avec PAI	Vacances, mercredis	Mercredis, vacances avec PAI		Matin	Soir
A	2,35 €	0,94 €	5,75 €	2.30 €	3,00 €	0,89 €	1,51 €
B	3,23 €	1,31 €	8,65 €	3.46 €	3,77 €	1,41 €	2,30 €
C	3,97 €	1,56 €	9,86 €	3.95 €	4,12 €	1,55 €	2,65 €
D	4,88 €	1,95 €	10,94 €	4.37 €	4,40 €	1,75 €	2,94 €
E	5,33 €	2,10 €	11,91 €	4.76 €	4,66 €	1,93 €	3,20 €
F	5,91 €	2,37 €	12,96 €	5.18 €	4,94 €	2,10 €	3,49 €
G	6,36 €	2,54 €	13.54 €	5.41 €	5,08 €	2,16 €	3,63 €
H	6,90 €	2,75 €	15.57 €	6.22 €	5,61 €	2,51 €	4,17 €
Ext	7,64 €	3,06 €	17.60 €	7.04 €	6,15 €	2,84 €	4,63 €

\* Uniquement école Barbusse

**Ecole de Musique et de Danse**

	QF	Tarifs généraux				Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant ou discipline			
		24-25	1er trim	2ème trim	3ème trim	24-25	1er trim	2ème trim	3ème trim
Eveil / Danse 1 cours	A	64,00	22	21	21	59,00	20	20	19
Danse (2 cours)		87,00	29	29	29	75,00	25	25	25
Danse (3 cours)		103,00	35	34	34	94,00	32	31	31
Danse (4 cours)		113,00	38	38	37	104,00	35	35	34
Musique		95,00	32	32	31	85,00	29	28	28
Eveil / Danse 1 cours	B	105,00	35	35	35	93,00	31	31	31
Danse (2 cours)		144,00	48	48	48	129,00	43	43	43
Danse (3 cours)		175,00	58	57	57	157,00	53	52	52
Danse (4 cours)		204,00	68	68	68	184,00	62	61	61
Musique		155,00	52	52	51	141,00	47	47	47
Eveil / Danse 1 cours	C	137,00	46	46	45	122,00	41	41	40
Danse (2 cours)		192,00	64	64	64	172,00	58	57	57
Danse (3 cours)		235,00	79	78	78	210,00	70	70	70
Danse (4 cours)		276,00	92	92	92	252,00	84	84	84
Musique		208,00	70	69	69	189,00	63	63	63
Eveil / Danse 1 cours	D	167,00	56	56	55	151,00	51	50	50
Danse (2 cours)		226,00	76	75	75	207,00	69	69	69
Danse (3 cours)		288,00	94	94	94	259,00	87	86	86
Danse (4 cours)		345,00	115	115	115	312,00	102	102	102
Musique		260,00	87	87	86	233,00	78	78	77
Eveil / Danse 1 cours	E	183,00	61	61	61	165,00	55	55	55

Danse (2 cours)		256,00	86	85	85	230,00	77	77	76
Danse (3 cours)		319,00	107	106	106	288,00	96	96	96
Danse (4 cours)		371,00	122	121	121	335,00	110	109	109
Musique		308,00	101	101	100	276,00	92	92	92
Eveil / Danse 1 cours	F	201,00	66	66	65	181,00	61	60	60
Danse (2 cours)		275,00	90	90	90	244,00	82	81	81
Danse (3 cours)		335,00	110	109	109	304,00	102	101	101
Danse (4 cours)		395,00	129	129	129	358,00	120	119	119
Musique		380,00	127	127	126	343,00	115	114	114
Eveil / Danse 1 cours	G	213,00	71	71	71	193,00	65	64	64
Danse (2 cours)		285,00	95	95	95	257,00	86	86	85
Danse (3 cours)		352,00	118	117	117	314,00	105	105	104
Danse (4 cours)		414,00	136	135	135	373,00	125	124	124
Musique		404,00	135	135	134	362,00	121	121	120
Eveil / Danse 1 cours	H	232,00	78	77	77	210,00	70	70	70
Danse (2 cours)		298,00	100	99	99	275,00	92	92	91
Danse (3 cours)		368,00	123	123	122	335,00	112	112	111
Danse (4 cours)		432,00	144	144	144	395,00	132	132	131
Musique		455,00	152	152	151	412,00	138	137	137
Eveil / Danse 1 cours	EXT	256,00	86	85	85	230,00	77	77	76
Danse (2 cours)		326,00	109	109	108	297,00	99	99	99
Danse (3 cours)		389,00	130	130	129	353,00	118	118	117
Danse (4 cours)		456,00	152	152	152	412,00	138	137	137
Musique		617,00	206	206	205	555,00	185	185	185

Pratiques collectives						
Chorale enfants	TU	64,00		22	21	21
Chorale adultes	TU	74,00		25	25	24
Pratiques collectives instrumentales	TU	74,00		25	25	24

Les pratiques collectives et les ateliers d'accompagnement à la pratique des musiques actuelles sont gratuits pour les élèves musiciens de l'EMMD.

Actions ponctuelles	
Sorties spectacle, stages, ateliers	5 €, 8 €, 10 €, 15 € selon le coût de revient pour la collectivité

Location du studio de musique amplifiée (groupes extérieurs)			
	1h	2h	Forfait 10h
Solo/duo	5,00	10,00	40,00
Groupe (3 à 5)	10,00	18,00	80,00

Accompagnement aux musiques actuelles (groupes extérieurs)			
Atelier de 2 heures	43,00	44,00	Par groupe
Forfait 5 ateliers de 2 heures	159,00	162,00	Par groupe

Batucada	24-25	1er trim	2ème trim	3ème trim
Tarif plein Fossatussien.nes	113,00	38	38	37
Tarif moins de 25 ans Fossatussien.nes	64,00	22	21	21
Tarif plein extérieur	129,00	43	43	43
Tarif moins de 25 ans extérieur	82,00	28	27	27

#### Location d'instruments

QUOTIENTS		Tarifs
A	0 - 420	5 €
B	421 – 609	10 €
C	610 – 799	15 €
D	800 – 987	20 €
E	988 – 1 176	25 €
F	1 177 – 1 555	32 €
G	1 556 – 1 933	40 €
H	1 934 et plus	45 €
EXT	Sans quotient	50 €
Mise à disposition de l'instrument pour une année scolaire		

#### Centre social

Adhésion annuelle		
	Fossatussien.nes	Extérieur.es
Familiale	5.80 €	6.90 €
Individuelle	3.15 €	3.65 €

	Activités famille	Activités adulte
	Au trimestre	Au trimestre
Fossatussien.nes	3.15 €	2.65 €
Extérieurs	4.30 €	3.15 €

Evènements festifs et sorties				
	Adultes	Enfants 14-18 ans	Enfants 3-13 ans	Enfants de - de 3 ans
Fossatussien.nes	5.30 €	2.55 €	1.55 €	Gratuit
Extérieurs	6.30 €	3.05 €	2.05 €	Gratuit

#### Foyer Bouquet d'Automne

Foyer – restauration et activités	
Déjeuner fossatussien.nes et personnel communal	4,80 €
Déjeuner personnes extérieures	5.00 €
Repas exceptionnel	6,65 €
Repas exceptionnel personnes extérieures	6,90 €
Animations fossatussien.nes	3,60 €

Animations personnes extérieures	3,75 €
<b>Portage de repas à domicile</b>	
Déjeuner	5,30 €
Dîner	2.10 €

### Service Municipal Jeunesse

Catégories	Activités	Fossatussien.nes	Extérieurs
<b>A</b>	Accueil structure : activités sportives, de loisirs et de façon exceptionnelle petit déjeuner et goûter	Gratuité	Gratuité
<b>B</b>	Cotisation annuelle (pour participer aux sorties)	5.00 €	10.00 €
<b>C</b>	Activités manuelles / atelier cuisine	1.50 €	3.00 €
<b>D</b>	Repas avec boissons	2.50 €	5.00 €
<b>E</b>	Tournoi sportif	2.50 €	5.00 €
	Spectacle et cinéma local	Gratuité	2.50 €
	Sortie cinéma extérieur	2.00 €	4.00 €
<b>F</b>	Ile de loisirs	2.50 €	5.00 €
<b>G</b>	<b>Ateliers avec intervenant.es rémunéré.es</b>		
	Niveau 1 (- de 300€)*	5.00 €	10.00 €
	Niveau 2 (- de 600€)	8.00 €	16.00 €
	Niveau 3 (601€ et +)	10.00 €	20.00 €
<b>H</b>	<b>Activités avec prestations de services, parc d'attraction</b>		
	Niveau 1 (- de 8€)*	2.50 €	5.00 €
	Niveau 2 (- de 25€)	5.00 €	10.00 €
	Niveau 3 (- de 35€)	8.00 €	16.00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10.00 €	20.00 €
<b>I</b>	<b>Sorties culturelles extérieures (théâtre, concerts, musées)</b>		
	Niveau 1 (- de 8€)*	Gratuité	2.50 €
	Niveau 2 (- de 14€)	2.50 €	5.00 €
	Niveau 3 (+ de 14€)	5.00 €	10.00 €
<b>J</b>	<b>Mini-séjours (de 1 à 3 jours)</b>	Tarif à la journée	Tarif à la journée
	Niveau 1 (- de 14 €)	2.50 €	5.00 €
	Niveau 2 (- de 25€)	5.00 €	10.00 €
	Niveau 3 (- de 35€)	8.00 €	16.00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10.00 €	20.00 €
	Niveau 5 (+ de 50 €)	17.00 €	34.00 €

\*( ) Coût municipalité par jeunes

### Marché de Noël 2024

	2 Jours Commune	2 jours Hors commune	1 jour Commune	1 jour Hors commune
Professionnel.les de la restauration et métiers de bouche	80 €	100 €	-	-
Associations	16 €	25 €	10 €	15 €
Écoles	16 €	-	10 €	-
Auto entrepreneurs	50 €	70 €	28 €	40 €
Artisanat professionnel	70 €	90 €	38€	50 €

Considérant que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours et pourront être réévalués annuellement ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** l'ensemble des nouvelles grilles tarifaires des services à la population pour l'année scolaire 2024/2025, applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 ;
- **AUTORISE** la Maire à appliquer ces grilles tarifaires ;
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

A blue ink signature of Pierre Barros, the secretary of the meeting.



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202420-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.020**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°14 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION EN FLUX ENTRE LA VILLE ET LES BAILLEURS**

**RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux : échelle de la convention de réservation, calcul du flux, logements soustraits du flux, taux du préfet, bilans, etc. et des collectivités ;

Considérant les termes des conventions proposées par les bailleurs ;

Considérant le tableau ci-dessous qui reprend pour chaque bailleur le nombre de logements en gestion en flux, le nombre de logements réservés pour la ville et la durée de cette gestion :

BAILLEURS	Nb logements	Flux/an	Durée en année
LAESSA	48	1	13
VALOPHIS	231	3	37
SEQENS	364	4	17
EMMAUS HABITAT	49	0 à 1	22
OPAC OISE	56	1	37
<b>TOTAL</b>	<b>748</b>	<b>9 à 10</b>	

Considérant l'obligation légale de signer les conventions portant sur la gestion en flux avec les différents bailleurs de la ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population réunie en sa séance du 7 mars 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec les bailleurs ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions et tout document y afférent.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fosses (Mairie de Fosses) is visible, containing the text 'MAIRIE DE FOSSES' and the number '95470'. A black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A blue ink signature is written over the text.



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202421-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **04 AVR. 2024**

Publié le : **04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N° .2024.021**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :** GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°15 - ACQUISITION D'UNE LICENCE IV**

**RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1, L 3332-1-1, L 3332-3 et L 3332-11 ;

Vu la licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie acquise par la COMMUNE DE FOSSES le 2 octobre 2013 par acte notarié de la SCPL ETIENNE – SOGNY – F. SOGNY – N. TROUSSU – notaires associées – 22 rue du Pontcel – 95270 LUZARCHES, enregistré au SIE de Garches – centre, le 10/10/2013 sous le numéro 2013/649 case n°1 ;

Vu le contrat de cession de licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie, en date du 22 novembre 2018, de cession par la COMMUNE DE FOSSES (95470), propriétaire de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie (licence exploitée par M. Jean-Christophe MORANDEAU à l'Espace Germinal, avenue du Mesnil à Fosses 95470), à la SARL Le Village, inscrite au RCS de Pontoise sous le n° 499 148 807 dont le siège social est sis 12/14 place du 19 Mars 1962 95470 Fosses, représentée par son gérant, Monsieur Christian POSTAIRE, lui-même représenté par son directeur d'exploitation Monsieur Christophe BLANCHARD ;

Vu le récépissé de déclaration de translation en date du 22 novembre 2018 indiquant que la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie sera transférée à partir du 03 décembre 2018 de l'Espace Germinal à la SARL le Village ;

Vu le récépissé de déclaration de mutation licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, effectué par M. DIAKATE Losseni Djibril, pour l'enseigne Le Village (Nabrasa), demandant d'exploiter le débit de boisson susmentionné à partir du 16 mai 2022, débit précédemment tenu par M. Christian POSTAIRE ;

Vu le permis d'exploitation n°2022/0102301, en date du 25 juin 2022 délivré à M. DIAKATE Losseni Djibril, de mutation de débit de boisson à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie, relatif à l'enseigne Le Village (Nabrasa), titulaire de la licence restaurant et licence à emporter au sis 12-14 place du 19 mars 1962 95470 Fosses ;

Vu le courrier du 26 janvier 2023 de M. Aymeric MANDIN, mandataire judiciaire de la SELARL MMJ informant la commune que par jugement du 5 décembre 2022, le Tribunal de Commerce de Pontoise, a ouvert la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SARL LE VILLAGE, 12-14 place du 19 Mars 1962 – ZAC du centre-ville à Fosses (95470) ;

Vu le courriel en date du 20 décembre 2023, de M. Maître Mathieu LARGILLERE, avocat de la SELARL LARGILLIERE AVOCAT, informant la commune de Fosses que le SELARL MMJ, es qualité de liquidateur judiciaire de la société LE VILLAGE, est disposée à commercialiser la Licence IV, dans la mesure où la vente de cette dernière à M. DIAKITE est annulée ;

Vu la vente de la licence IV dans le cadre de la liquidation judiciaire, au prix de 13 000 € ;

Considérant que la Ville de Fosses, engagée dans une politique ambitieuse de développement de son territoire axée notamment sur la revitalisation du centre-ville et dans une politique culturelle au service du développement économique, souhaite soutenir toutes les activités économiques et culturelles pour un centre-ville attractif et dynamique ;

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la Ville, celle-ci serait transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département ;

Considérant que la Ville souhaite acquérir cette licence IV pour maintenir l'activité sur son territoire.

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie à un prix de vente maximum de 13 000 € (hors frais éventuels liés à la cession) ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2024.

**26 voix POUR**

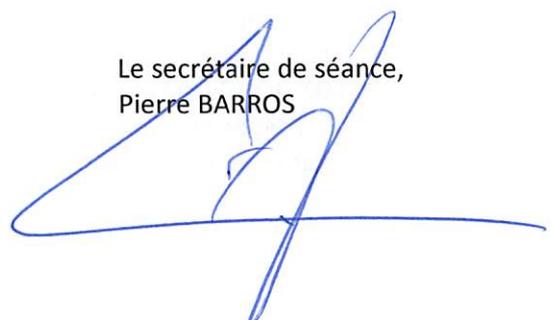
**1 ABSTENTION : BELWALID PARJOU**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fosses (95470) is overlaid on the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOSSES' and '95470'.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A blue ink signature of Pierre Barros.



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202422-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.022**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°16 - INSTAURATION D'ASTREINTES ADMINISTRATIVES EN MATIERE D'URBANISME**

**RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les dispositions des articles L480-1 et L481-1 à 3 du code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt qu'offre le dispositif d'astreintes administratives en cas de manquement d'un pétitionnaire à son obligation de faire mettre en conformité une construction irrégulière et de respecter les dispositions prévues par le code de l'urbanisme ;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme-travaux réunie en sa séance du 29 février 2024.

**Après en avoir délibéré,**

- **INSTAURE** sur le territoire de la Commune de Fosses, un barème relatif à la mise en œuvre d'une astreinte administrative prévue par les articles L. 481-1 à 3 du code de l'urbanisme telle que définie dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Maire à appliquer cette astreinte administrative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **AUTORISE** la Maire à percevoir le recouvrement des montants ainsi règlementés dans la limite des plafonds fixés par la loi ;
- **AUTORISE** la Maire ou son/sa représentant.e à signer tous les documents relatifs à cette procédure ;
- **DIT** que les recettes correspondantes abonderont le budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS





République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202423-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

### DELIBERATION N°.2024.023

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

#### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

#### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

#### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

#### **QUESTION N°17 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> novembre 2023 présenté en Conseil municipal du 11 octobre 2023 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE CREER :**

- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent de surveillance de la voie publique de la police municipale de la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C, affecté au poste d'animateur de développement social local, au centre social AGORA, direction générale adjointe des services à la population à partir du 16 février 2024 ;
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent d'office du service restauration et entretien de la direction générale adjointe des services à la population à partir du 13 avril 2024 ;
- Deux emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles, du grade d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**DE SUPPRIMER :**

- Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des animateurs, au grade d'animateur, de catégorie B, affecté au poste d'animateur de développement social local, au centre social AGORA, direction des services à la population, à compter du 16 février 2024 ;
  - Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, au grade d'adjoint territorial d'animation, de catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
  - Un emploi permanent, à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C, affecté au poste d'ATSEM, à la direction générale adjointe des services à la population à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
  - **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

A blue ink signature of Pierre Barros, the secretary of the session.